

Règlement de la finale à 3 pour accession à l'interclubs de ligue Hommes 2019 / 2020

PREAMBULE :

Les comités de golf Sarthe – Mayenne, du Maine et Loire et de la Loire Atlantique s'associent pour organiser une finale à 3 équipes pour l'accession à l'interclubs de Ligue 2019 / 2020 suite aux qualifications départementales.

Le jeu se déroulera sous forme d'une compétition en stroke-play.

CONDITION pour accéder au championnat inter clubs de ligue :
Ne pas avoir plus de 2 équipes inscrites en ligue

Le Comité de l'épreuve est la Commission Sportive de chaque Comité départemental et celui de la Ligue, qui se réserve le droit si besoin de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition.

Date de la Finale HOMMES :

Dimanche 15 septembre sur le golf d'ANGERS (Terrain neutre).

Les équipes qualifiées sont :

| | Sarthe Mayenne | Maine et Loire | Loire Atlantique |
|--------|-------------------|--------------------------|---------------------|
| HOMMES | ARCONNAY | St SYLVAIN D'ANJOU | GUERANDE |

FORME DE JEU

L'équipe est composée de 6 joueurs. (possible d'inscrire 8 joueurs)

STROKE PLAY / 18 trous.

6 SIMPLÉS. Les 5 meilleures cartes sont retenues.

En cas d'égalité, le départage se fera sur la sixième carte puis l'avant dernière, etc....

HEURES DES DEPARTS

Le premier départ est à 10h30. Chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille pour se faire confirmer l'horaire définitif.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

Chaque club devra notifier sa participation au 8 septembre 2019 au plus tard et par mail auprès du comité dont il dépend et de la Ligue de golf des Pays de Loire.

Adresse mail :

Pour la Sarthe Mayenne : comite72.golf@gmail.com

Pour la Loire Atlantique : cdgolf44@sfr.fr

Pour le Maine et Loire : cd49golf@gmail.com

Ligue : golfpdl@wanadoo.fr

DROIT DE JEU : 130€ par équipe à la charge de la ligue et des comités représentés.

LES ÉQUIPIERS :

a) **ne sont pas inscrits dans les équipes de base en interclubs d'hiver de la Ligue (régional)**

b) Doivent être à jour de leur certificat médical

c) Doivent avoir renouvelé leur licence avant le 1^{er} tour des qualifications départementales

d) Doivent être membres permanents et licenciés de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent.

e) En cas de changement de club de licence après le 31 décembre 2018, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1er janvier 2019, même s'il a déjà joué pour un autre club avant le 31 décembre 2018.

f) En cas de transfert de licence avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse à la ligue une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.

INDEX PRIS EN COMPTE. L'index pris en compte est celui figurant dans RMS (historique d'index) à la date du 31 août 2019.

REUNION DES CAPITAINES

Pas de réunion des capitaines au sens des règlements fédéraux. Chaque capitaine devra fournir la liste des joueurs et joueuses 15' avant le 1^{er} départ.

DEROULEMENT DES PARTIES :

- Camp de 3 joueurs représentant les 3 clubs. Joueur 1 - Joueur 2 - Joueur 3 - Joueur 4 - Joueur 5 - Joueur 6.
- Départ toutes les 10 minutes.
- Par ordre d'index arrondi.

Il est de la responsabilité des capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du présent règlement.

INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas d'alerte ORANGE ou ROUGE émise par Météo France la veille de la compétition concernant la journée de la finale, le comité de l'épreuve annulera systématiquement la rencontre. Un report de date sera annoncé.

- L'équipe victorieuse Hommes sera qualifiée à l'inter clubs d'hiver de la Ligue PDL 2019/2020 sous réserve de répondre aux règles d'accession émises par la Ligue et les comités départementaux.

Un pré requis important toutefois pour faire référence au règlement de l'Interclubs d'hiver de la Ligue (Paragraphe 1.1 ...)

- **Un club peut inscrire au maximum 2 équipes dans l'épreuve messieurs et 2 équipes dans l'épreuve dames.**